

REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT D'ECHECS DE LA REUNION 2019

Article 1

Les clubs d'échecs Réunion Echecs Nomades, Roys de l'Est, Labourdonnais et Échiquier du Nord s'associent afin d'organiser le Championnat de La Réunion pour la saison 2019.

Article 2

A l'issue des inscriptions, il est accessible aux 12 joueurs présentant le meilleur classement ELO au 1^{er} juin 2019.

Les joueurs doivent être licenciés A pour la saison en cours.

Le championnat de la Réunion se déroule en 6 rondes avec 2 rondes par jour.

Seuls les joueurs licenciés A dans un club d'échecs de la Réunion et ayant participé à toutes les rondes peuvent prétendre au titre de champion de la Réunion 2019.

Article 3

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur 88^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie).

Les appariements se font au système Suisse.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et auront réglé leurs droits d'inscription.

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

Article 4

La cadence par joueur est de 1h30 + 30 s par coup pour chaque partie.

Article 5

En cas d'égalité pour la première place à l'issue de la 6^{ème} ronde, les départages s'effectueront de la manière suivante :

- 2 parties rapides aller et retour de 15 min + 3 s par coup, et en cas d'égalité,
- 2 Blitz aller et retour de 5 min + 2 s par coup, et en cas d'égalité,
- 1 Blitz de 5 min pour les Blancs contre 4 min avec obligation de gagner pour les Blancs.

Le dernier jour servira à départager les éventuels ex aequo avec le même nombre de points pour le titre de champion de la Réunion 2019.

Article 6

Les horaires, dates et lieux du championnat de la Réunion sont les suivants :

Ronde	Date	Heure	Lieu	Club organisateur	Arbitre
1	Samedi 8 juin 2019	9h00	Club d'Echecs du Tampon	Labourdonnais	Jean OLIVIER
2		14h00			
3	Dimanche 9 JUIN 2019	9h00	CASEC – Bras Panon	Roys de l'Est	Jean OLIVIER
4		14h00			
5	Lundi 10 JUIN 2019	9h00	Salle des fêtes de Bellepierre – St Denis	Echiquier du Nord	Jean OLIVIER
6		14h00			
Départages	10 JUIN 2019	18h00	Salle des fêtes de Bellepierre – St Denis	Echiquier du Nord	Jean OLIVIER

L'ouverture des lieux s'effectuera au moins une demi-heure avant le début des rondes du matin.

Article 7

Les droits d'inscription au championnat de la Réunion sont :

- Pour les Adultes (cat Sen, Sen + et Vet) = 50 €
- Pour les Jeunes (autres Cat) = 25 €

Article 8

Les prix et récompenses distribués aux trois premiers du championnat de la Réunion seront fonction du nombre total des inscriptions, Championnat de la Réunion et tournoi « Accession » confondus.

Article 9

Le vainqueur du championnat est déclaré champion de La Réunion pour la saison en cours, 2019.

Le champion de la Réunion sera qualifié d'office parmi les 12 meilleurs ELO pour le championnat l'année suivante et sera dispensé des droits d'inscription, et cela peu importe l'évolution de son classement ELO.

Le champion de la Réunion bénéficie également d'une prise en charge des frais, qui seront fonction du nombre total d'inscriptions, lui donnant la possibilité de participer au championnat de France.

A défaut de vouloir participer au championnat de France, le champion pourra effectuer un autre tournoi de son choix, à cadence lente, avec une prise en charge qui sera en fonction du nombre total d'inscriptions.

Les 2^e et 3^e du classement général final du championnat de la Réunion seront récompensés en fonction du nombre total des inscriptions.

Article 10

Quel que soit leur classement ELO ou l'évolution de celui-ci, les trois derniers joueurs au classement général à l'issue des 6 rondes laisseront leurs places aux trois premiers du tournoi « Accession » 2019.

Les trois derniers du championnat de la Réunion 2019 pourront essayer de se qualifier à nouveau, l'année suivante, en participant au tournoi « Accession » 2020.

Article 11

Le classement se fera au total des points marqués :

1 partie gagnée = 1 point

1 partie nulle : ½ point

1 partie perdue = 0 point

A l'issue de la 6^e ronde, en cas d'égalité en nombre de points marqués, le départage se fera dans l'ordre suivant :

1/ Au Buchholz, puis,

2/ Au cumulatif, puis,

3/ A la performance,

Sauf pour les ex-aequo à la première place du championnat de la Réunion, comme décrit précédemment (article 5).

Article 12

Tout joueur arrivant avec plus de 15 minutes de retard après le lancement d'une ronde est déclaré forfait pour la ronde, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Un joueur absent sans en avoir averti l'arbitre sera considéré comme avoir abandonné le championnat, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 13

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut avoir joué un minimum de 25 coups.

En dessous de ce nombre de coups, il faut l'approbation de l'arbitre pour considérer la partie nulle.

Article 14

Arbitres : Martial Deurvillier, Loïc Damey et Jean OLIVIER

N° d'homologation :

Article 15

Tous les participants s'engagent à respecter ce présent règlement intérieur.

Les organisateurs

Les arbitres

Réunion Echecs Nomades

Martial Deurvillier

Club d'Echecs Labourdonnais du Tampon

Loïc Damey

Les Roys de l'Est

Jean Olivier

L'Echiquier du Nord